

19

## Commission permanente

Séance du 8 avril 2024



Rapporteur : Mme ROUSSET

49294

18 - Environnement

### Appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap - Edition 2024

Le lundi 08 avril 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), M. MARTINS (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROUX (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h16.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Exposé :

Depuis 2019, un appel à candidatures permet de mobiliser des établissements sociaux et médicosociaux sur le développement durable.

Cet appel à candidatures annuel comporte les thématiques suivantes :

- Thématique 1 - démarche globale de développement durable,
- Thématique 2 - actions soutenues sur l'alimentation responsable,
- Thématique 3 - actions soutenues sur l'énergie,
- Thématique 3.1 - audits énergétiques,
- Thématique 3.2 - aide aux travaux de rénovation énergétique (à compter de l'édition 2022).

Les déposataires peuvent candidater à une ou plusieurs thématiques.

Il est proposé de lancer une sixième édition de l'appel à candidatures sur l'année 2024.

L'enjeu est d'accompagner les établissements accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans leurs actions en faveur du développement durable et plus particulièrement dans les domaines de l'alimentation, la gestion des déchets et de l'énergie.

L'appel à candidatures s'articule sur les trois thématiques suivantes :

- Thématique 1 - démarche globale de développement durable,
- Thématique 2 - actions soutenues sur l'alimentation responsable,
- Thématique 3 - actions soutenues sur l'énergie - audits énergétiques et études chauffage, ventilation et climatisation.

À compter de 2024, les demandes d'aides aux travaux ambitieux de rénovation énergétique sont désormais intégrées dans le périmètre des travaux éligibles à un soutien à l'investissement en faveur des établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap porté par la direction de l'autonomie (décision de l'Assemblée départementale du 28 juin 2023).

Les établissements pourront candidater à une ou plusieurs thématiques. Cependant, lors du Comité de sélection, en fonction du nombre de candidatures reçues et de l'enveloppe budgétaire disponible, il est possible qu'une seule thématique soit retenue par établissement. C'est pourquoi, les déposataires devront prioriser leurs demandes.

Les candidat.es ayant déjà bénéficié d'une subvention lors des appels à candidatures précédents ne seront pas retenus si l'enveloppe budgétaire est déjà atteinte par les candidat.es déposant une première demande.

La notice descriptive des modalités de l'appel à candidatures est jointe en annexe.

Le but est de retenir entre cinq et dix établissements dans chacune des thématiques.

Un budget de 100 000 euros en fonctionnement est prévu sur l'enveloppe ALIMF002-2024 ainsi qu'un budget de 150 000 euros en investissement sur l'enveloppe SPEDI010-2024.

## Décide :

**- d'autoriser le lancement de l'appel à candidatures 2024 pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap, dont les modalités sont précisées en annexe.**

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 10 avril 2024

ID : CP20242249V2

Pour extrait conforme